

Annexe 1

Modalités d'information de l'administration centrale

L'information s'effectue par courriel aux destinataires suivants :

- bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (PSPP1)
pspp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr
- CMVOA
permanence-cmvoa@developpement-durable.gouv.fr

Les éléments attendus dans le message d'information sont :

1. état civil de l'agent
2. situation familiale
3. fonctions exercées + grade + nom du service
4. caractérisation du décès (date, lieu, circonstances)
5. actions mises en œuvre pour le collectif de travail et la famille
6. adresse de la personne (parents ou conjoint) à qui adresser, le cas échéant, la lettre de condoléances + n° de téléphone